Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID: 089-218904530-20220914-VILL_202256-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Yonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU

Nombre de membres

Séance du 14 septembre 2022

En exercice: 15

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par

la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Votants: 13

Présents: 11

Présents: Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-

Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline

Date de convocation: 08 septembre 2022

PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT,

Justin SAFFROY

Date d'affichage: 08 septembre 2022

Non-participation au vote : Céline PARIS arrivée à 21h17

Absents excusés: Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard

NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

<u>DECISION MODIFICATIVE N°2</u> Délibération n° 2022-56

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 2022-25 du conseil municipal du 07 avril 2022, adoptant le budget primitif 2022,

Considérant qu'il convient d'intégrer par opération d'ordre budgétaire, les frais d'étude de faisabilité de la chaufferie bois. Il faut donc prévoir des crédits au chapitre 041 en dépense et en recette. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la révision de crédit suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits Ouverts
D 2135 : Install, géné, agenc, aména, Const.		6 720,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		6 720,00 €
R 2031 : Frais d'études		6 720,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		6 720,00 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

Annule et retire délibération 2022-46 du 14 septembre 2022

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET